

COMPTE RENDU

Conseil municipal du 18 octobre 2019

❖ Séance du 18 octobre 2019

Les membres du conseil municipal de la commune d'Apinac se sont réunis à 20h30 à la salle du Conseil sur la convocation qui leur a été adressé par le maire le 11/10/2019, conformément à l'article L.2121.10 du Code Général des collectivités territoriales.

●○○○○○~~z~~●○○○○○

- ❖ Etaient présents : Pierre CARRE, Roger BOYER, Michel BOURGIN, Roger VIGNAL, Alcide CROS, Stéphane BARRALLON, René SUCHET, Jeannine SUCHET, Michelle FAURE, Perrine ACHARD.
- ❖ Etait Excusée : Séverine JASSERAND,

●○○○○○○●○○○○○

Monsieur le maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.
Il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance. Perrine ACHARD est volontaire pour cette tâche.

●○○○○○○●○○○○○

❖ Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 04/09/2019

❖ Points à l'ordre du jour

➤ Changement de l'ordre du jour :

Le maire demande à ajouter une délibération concernant le remplacement d'un projecteur pour le terrain de pétanque avec l'aide du SIEL et de ne plus évoquer la mutualisation du coût de "point de secours hélicoptère"
Il est proposé d'ajouter cette délibération

⇒ *l'unanimité est obtenue pour ajouter cette délibération.*

➤ Délibération pour demande de subvention auprès du Département de la Loire au titre de l'enveloppe de solidarité 2020 :

Tous les dossiers doivent être rendus avant le 31 décembre 2019. Sachant qu'il faut un peu de temps pour les constituer il faut l'aval du conseil municipal un peu en amont. La subvention est de 7500€ maximum pour un investissement du double de cette somme au moins. Cela pourrait correspondre au projet de réfection de l'entrée de la Mairie estimé à environ 16000€.

Il est proposé d'autoriser la demande de subvention auprès du Département de la Loire au titre de l'enveloppe de solidarité 2020.

⇒ *La délibération est votée à l'unanimité.*

➤ Délibération pour demande de subvention auprès du Département de la Loire au titre de l'enveloppe territorialisée 2020 :

Cette enveloppe ne correspond pas à un montant maximum de subvention. Il est envisagé de la demander pour financer à 50 % la phase n°2 pour les fenêtres de la maison communale qui représentent environ 21 500€.

Il est proposé d'autoriser la demande de subvention auprès du Département de la Loire au titre de l'enveloppe territorialisée 2020

⇒ *La délibération est votée à l'unanimité.*

➤ Délibération pour demande de subvention auprès du Département de la Loire au titre de la viabilité hivernale 2020

Cette subvention est utilisée dans le but de remplacer les barrières à neige au fur et à mesure des ans. Environ 50 m de barrières sont remplacés chaque année pour un montant estimé à environ 1200€.

Il est proposé d'autoriser la demande de subvention auprès du Département de la Loire au titre de la viabilité hivernale 2020

⇒ *La délibération est votée à l'unanimité.*

➤ **Adhésion à la convention de participation en matière de protection sociale complémentaire souscrite par le CDG 42 pour le risque prévoyance et approbation du montant de la participation financière, ainsi que de ses modalités de versement :**

Afin de protéger les agents de la commune contre le risque de perte de salaire en cas d'arrêt de travail de plus de 3 mois. Le CDG a négocié un contrat de groupe pour le risque Prévoyance maintien de salaire. Pour cela, la commune doit adhérer à la convention proposée par le CDG et déterminer le montant pris en charge.

Il est proposé d'autoriser l'adhésion à la convention de participation en matière de protection sociale complémentaire pour le risque prévoyance souscrite par le CDG 42 et d'approuver le versement de 15 € par agent par mois.

Pour 9 / Abstention 1

➤ **Délibération pour demande de subvention amende de police auprès du Département de la Loire :**

Une étude a été réalisée pour connaître le moyen le plus efficace pour limiter la vitesse de traversée de la commune. Un plateau traversant à la hauteur du centre permanent ressort comme le moyen le plus adapté. Cet aménagement est estimé à environ 15000€.

Il est proposé d'autoriser la demande de subvention amende de police auprès du Département de la Loire :

⇒ *La délibération est votée à l'unanimité.*

➤ **Décision modificative n° 2 Budget M14 Commune :**

Suite au prêt de 50 000 € réalisé par la commune, des transferts de lignes de crédits doivent être réalisés afin de payer les intérêts du crédit en fonctionnement et le capital en investissement. Ainsi, seront déplacés 1000 € du compte 658821 vers le compte 66111 et 2000 € du compte 21318 opération 168 vers le compte 1641.

Afin de pouvoir payer en investissement les travaux d'enrobés de la Bourgeat et de la maison communale il est nécessaire de transférer 4 000 € du compte 21728 opération 185 vers le compte 21728 opération 186.

Il est proposé d'autoriser la décision modificative N°2 :

⇒ *La délibération est votée à l'unanimité.*

➤ **Délibération pour achat terrain Nicolas, parcelle section AB n° 250 :**

M. Nicolas souhaite vendre à la commune son terrain situé derrière le transformateur du jardin public. D'une surface de 200m² environ pour un prix de 50€, le terrain est situé sur la parcelle n° AB n°250.

Il est proposé d'autoriser l'achat terrain Nicolas, parcelle section AB n° 250.

⇒ *La délibération est votée à l'unanimité.*

➤ **Délibération pour remplacement projecteur HS terrain de pétanque :**

Le projecteur du terrain de pétanque est hors service. Le SIEL, dans le cadre des compétences transférées par la commune, assure la maîtrise d'ouvrage des travaux de « remplacement projecteur HS terrain de pétanque ». Le montant total des travaux est 932 €. Le reste à charge pour la commune est de 522 €.

Il est proposé d'approuver le montant des travaux et d'amortir ce fonds de concours sur une année.

⇒ *La délibération est votée à l'unanimité.*

❖ Questions diverses

- Point sur l'avancée du dossier de secours hélicoptéré. Nous devons attendre la délibération de la commune d'Estivareilles.
- Point sur le début des travaux du bourg.
- Point sur le dossier du personnel poste secrétariat.
- Point sur les travaux de l'église.

Plus personne ne souhaitant s'exprimer M. le Maire clôt la séance du conseil.

